RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de PONTS SUR SEULLES

Mairie de PONTS-SUR-SEULLES

3 bis, rue Saint-Sylvestre Lantheuil 14480 PONTS-SUR-SEULLES Tél.: 02.31.80.16.20

Fax: 02.31.73.01.17
mairie@ponts-sur-seulles.com



L'an **deux mil vingt et un, le vingt mars**, à **09h30**, le Conseil Municipal de PONTS-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.

<u>Étaient Présents</u>: M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, Mme Patricia BUON, Mme Agnès THOMASSET, M. Lionel REY, Mme Catherine CALLÉ, M. Patrice JAHOUEL, M. Guy DELAMOTTE, M. Laurent YVELIN, M. Edouard FIQUET, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER, M. Jean-Jacques CHAPRON (suppléant).

<u>Étaient Représentés</u>: Mme Maryse GOUCHAULT en faveur de Mme Michèle ZUNDT, Mme Aurélie MONTAGNE en faveur de M. Laurent YVELIN, Mme Céline RESSEGUET en faveur de M. Gérard LEU, Mme Priscilla HERIN en faveur de M. Jacques DULLIAND, Mme Fabienne LEMELTIER en faveur de Mme Patricia BUON.

<u>Étaient Excusés :</u> M. Frédéric BEAU, Mme Maryse GOUCHAULT, Mme Aurélie MONTAGNE, Mme Céline RESSEGUET, Mme Priscilla HERIN, Mme Fabienne LEMELTIER.

<u>Étaient Absents</u>: M. Frédéric BEAU, Mme Maryse GOUCHAULT, Mme Aurélie MONTAGNE, Mme Céline RESSEGUET, Mme Priscilla HERIN, Mme Fabienne LEMELTIER, M. Benjamin LEPARQUIER.

<u>Secrétaire</u>: M. Jacques DULLIAND.

INFORMATION: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2020.

POUR : 17	CONTRE: 0
ABSTENTIONS: 0	REFUS DE VOTE : 0

INFORMATION : Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Jacques Dulliand

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-001</u>: <u>BUDGET PRINCIPAL</u>: vote du compte administratif 2020 de Ponts-Sur-Seulles.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jacques DULLIAND, Premier-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2020.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **334 428.17** € Recettes : **614 224.23** €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (excédent) : + 279 796.06 €

Excédent antérieur reporté : 662 734.27 € Nouvel excédent cumulé : + 942 530.33 €

Section d'investissement :

Dépenses : **305 741.87** € Recettes : **405 636.41** €

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent) : 99 894.54 €

Déficit antérieur reporté : - 251 454.59 € Solde de l'exercice : - 151 560.05 € RAR Dépenses : - 9 375.37 €

Déficit/Besoin de financement : - 160 935.42 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

Approuve, le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune de Ponts-sur-Seulles.

15 VOTANTS 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-002 : BUDGET PRINCIPAL : vote du compte de gestion 2020 de Ponts-Sur-</u>Seulles.

Monsieur le Maire procède à la lecture du Compte de Gestion du Trésorier du Budget Principal de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2020. Les résultats, identiques en tous points à ceux du Compte Administratif sont les suivants :

M. Jacques DULLIAND expose donc au Conseil Municipal les résultats de gestion qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 334 428.17 € Recettes : 614 224.23 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (excédent) : + 279 796.06 €

Excédent antérieur reporté : 662 734.27 € Nouvel excédent cumulé : + 942 530.33 €

Section d'investissement :

Dépenses : 305 741.87 € Recettes : 405 636.41 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent) : 99 894.54 €

Déficit antérieur reporté : - 251 454.59 € Solde de l'exercice : - 151 560.05 € RAR Dépenses : - 9 375.37 €

Déficit/Besoin de financement : - 160 935.42 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

 Approuve le Compte de gestion du Trésorier Communal de l'exercice 2020 du budget principal de la commune de Pontssur-Seulles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

17 VOTANTS 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-003</u>: <u>BUDGET PRINCIPAL</u>: vote des reports de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021.

M. Gérard LEU, Maire, rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 issus du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget principal de Ponts-sur-Seulles et propose de les affecter de la façon suivante sur le budget primitif 2021 :

Résultat de fonctionnement 2020

Résultat de l'exercice (recettes – dépenses : 614 224.23 – 334 428.17) : 276 796.06 €

Excédent reporté : 662 734.27 €

Résultat de fonctionnement à reporter : 942 530.33 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020

Solde de l'exercice (recettes - dépenses : 405 636.41 - 305 741.87) : 99 894.54 €

Résultat antérieur reporté déficitaire : - 251 454.59 € Résultat d'investissement de clôture : - 151 560.05 €

Restes à réaliser (-) : - 9 375.37 €

Déficit/Besoin de financement : - 160 935.42 €

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 160 935.42 €

Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 781 594.91 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

• Approuve à l'unanimité les reports des résultats du budget principal de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

17 VOTANTS 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-004 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2020.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jacques DULLIAND, Premier-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte Administratif du Budget du Service Assainissement de la commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2020.

M. Jacques DULLIAND expose donc au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 30 300 € Recettes : 105 425.44 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (excédent) : + 75 125.44 €

Excédent antérieur reporté : 55 298.16 € Nouvel excédent cumulé : + 130 423.60 €

Section d'investissement :

Dépenses : 21 653.30 € Recettes : 24 654.56 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent) : 3 001.26 €

Excédent antérieur reporté : 7 491.58 € Nouvel excédent cumulé : + 10 492.84 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

Approuve le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2020 de la commune de Ponts-sur-Seulles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

15 VOTANTS 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-005 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2020.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jacques DULLIAND, Premier-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte de Gestion du Trésorier du Budget du service Assainissement de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2019. Les résultats, identiques en tous points à ceux du Compte Administratif sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 30 300 € Recettes : 105 425.44 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (excédent) : + 75 125.44 €

Excédent antérieur reporté : 55 298.16 € Nouvel excédent cumulé : + 130 423.60 €

Section d'investissement :

Dépenses : 21 653.30 € Recettes : 24 654.56 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent) : 3 001.26 €

Excédent antérieur reporté : 7 491.58 € Nouvel excédent cumulé : + 10 492.84 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

• Approuve le Compte de gestion du Trésorier Communal de l'exercice 2020 du budget du service assainissement de Ponts-sur-Seulles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

17 VOTANTS 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-006</u>: <u>BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT</u>: vote des reports de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021.

M. Gérard LEU, Maire, rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2019 issus du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget du Service Assainissement et propose de les affecter de la façon suivante sur le budget primitif 2020 :

Résultat d'exploitation 2020

Résultat de l'exercice 2020 (recettes - dépenses : 105 425.44 - 30 300) : 75 125.44 €

Excédent d'exploitation reporté: 55 298,16 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 130 423.60 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020

Solde d'exécution de l'exercice : (recettes - dépenses : 24 654.56 - 21 653.30) : 3 001.26 €

Résultat antérieur reporté excédentaire : 7 491,58 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 10 492.84 €

Excédent de financement de la section d'investissement reporté (R001) : 10 492.84 €

Report excédentaire en exploitation (R002) : 130 423.60 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

Approuve les reports des résultats du Budget du Service Assainissement de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

17 VOTANTS 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-007 : Budget principal : Vote des taux d'imposition pour l'année 2021.</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux et de les établir de la manière suivante pour l'année civile 2021 :

Taxe sur le foncier bâti : 10,67 % Taxe sur le foncier non bâti : 16,13 %

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

Approuve les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire :

- Taxe sur le foncier bâti : 10,67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,13 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

17 VOTANTS 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-008 : BUDGET PRINCIPAL : vote du budget primitif de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Budget Principal de la Commune de Ponts-sur-Seulles.

Ce projet de budget est proposé comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 494 206.30 €
Recettes : 1 346 544.91 €
Section d'investissement :
Dépenses : 511 326.19 €
Recettes : 511 326.19 €

Une correction a été apportée à la proposition du budget primitif proposé. Il n'y a pas d'impact sur la globalité du budget :

Ligne 6574 : 3 000,00 € au lieu de 2 800,00 € Ligne 66111 : 12 800 € au lieu de 13 000 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

Approuve le projet de Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2021. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Départ de M. Patrice Jahouel

17 VOTANTS 17 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-009</u>: <u>BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT</u>: vote du budget primitif de l'exercice 2021.

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Budget Annexe du Service Assainissement de la Commune de Ponts-sur-Seulles.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 191 423.60 € Recettes : 191 423.60 €

Section d'investissement :

Dépenses : 35 192.84 € Recettes : 35 192.84 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

•	D'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Annexe du Service Assainissement de la commune de Ponts-sur- Seulles pour l'exercice 2021.

16 VOTANTS 16 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Fin de séance à 12h20

INFORMATION: Questions diverses.

12.1°) Programmation prochain conseil

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Afin de traiter les sujets non abordés lors de cette séance, un nouveau conseil municipal a été programmé le jeudi 15 avril 2021 à 19h00, à Amblie

12.2°) Opération vaccination à Creully

Dans le cadre de la crise sanitaire, la CDC organise des opérations de vaccination au gymnase de Creully. La CDC fait appel aux volontaires pour l'accueil et l'accompagnement les candidats à la vaccination. Début des opérations, le 1^{er} avril 2021.